



GRAND CONSEIL
DU
CANTON DE VAUD

Question orale

~~Question écrite~~ :

Le vote électronique des Suisses et l'étranger.
Une arlésienne vaudoise ?

Amendement

14-HQU-149

Article 101

Plus de la moitié des cantons suisses (15) permettront aux Suisses de l'étranger de participer aux élections fédérales en votant par électronique en utilisant Mènet. Le canton de Vaud ne semble pas figurer sur la liste. Peut-être la LESP le permettrait.

Question: Pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il pas pris des dispositions nécessaires pour que la loi s'applique ?



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 07.09.14

Scanné le _____

(Date et signature) :

M. Vogelstein
Député

2-9-2014

Note : Pour stylolille